

Intitulé de la nature de poste : Enseignant au centre éducatif fermé de Saint-Nazaire

Numéro du poste	2026.04
Missions	Créés par la loi d'orientation et de programmation pour la justice du 9 septembre 2002, les Centres Educatifs Fermés (CEF), sont des établissements relevant du secteur public ou du secteur associatif habilité de la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), conçus pour offrir une réponse adaptée aux mineurs de 13 à 18 ans les plus ancrés dans la délinquance ou qui commettent les actes les plus graves. Il est attendu de l'enseignant d'œuvrer au maintien et au développement des compétences scolaires pour ces jeunes, tous soumis à l'obligation scolaire, placés sous main de justice et accueillis dans cet établissement pour de courtes périodes. Le travail quotidien prend place au sein d'une équipe pluridisciplinaire et Pluri catégorielle composée en majorité de personnels éducatifs. Dans ce cadre, les missions de l'enseignant sont les suivantes : - faire un bilan des acquis scolaires et professionnels afin de définir un programme d'accompagnement scolaire personnalisé. L'intervention de l'enseignant auprès des jeunes dans un cadre collectif n'exclut pas des temps de prise en charge individuelle. - S'intéresser aux pratiques relatives à la lutte contre l'illettrisme et au Français Langue Etrangère (FLE); - Travailler en concertation et coordination avec les personnels de l'établissement pénitentiaire; - Développer les différentes formes d'accès aux savoirs et contribuer à la valorisation de la personne ; - Assurer l'accompagnement et le suivi des cours par correspondance (Université, CNED, CNAM...) - Assurer aux détenus l'enseignement nécessaire à l'acquisition de compétences pour préparer les examens nationaux et leur réinsertion socioprofessionnelle.
Conditions spécifiques du poste	- Enseignement dans le cadre d'une Obligation Réglementaire de Service (ORS) statutaire annualisé et aménagé réparti sur au moins 7 demi-journées et d'éventuelles heures supplémentaires ; - L'enseignant nommé sera amené à étaler son service au-delà des 36 semaines de l'année scolaire classique : pouvant aller jusqu'à 42 semaines en fonction du projet et du type de structure ; - L'enseignant est placé sous la double autorité de l'Education nationale : le DASEN du département d'affectation et du directeur du CEF.
Profil et qualifications nécessaires	- Individualiser sa pratique et utiliser des démarches pédagogiques adaptées au profil des publics; - Respecter les règles déontologiques et de discrétion liées à la spécificité du milieu carcéral ; - Être capable de prendre le recul et la distanciation indispensables au bon fonctionnement du poste; - Être capable de travailler en équipe et d'analyser ses pratiques professionnelles ; - Posséder des qualités relationnelles et d'adaptation : écoute, négociation, coopération ... ; - Savoir utiliser l'informatique et répondre aux exigences administratives ; - Disposer d'une juste connaissance des textes officiels, des structures et de la problématique actuelle de la scolarisation des élèves en grande difficulté scolaire ; - Faire preuve d'adaptation à un environnement, et au public concerné ; - Démontrer une bonne capacité de communication, de médiation, d'écoute et d'une capacité travailler en équipe ; Le candidat est titulaire du CAPPEI ou du CAPA-SH option F ou enseignant justifiant d'une expérience professionnelle auprès de public en grande difficulté scolaire. L'enseignant bénéficie d'une formation adaptée organisée conjointement par les directions de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J.) et de l'enseignement scolaire.
Indemnité	- N° 408 si titulaire du titre CAPPEI : Indemnité de fonctions particulières 73,90 € - N° 603 : Indemnité 344,22 € mensuels soit 4130,63 € annuels enseignement milieu pénitentiaire ou centre éducatif fermé (majoré de 30% si responsable d'unité d'enseignement)
Nom et courriel du référent à contacter pour renseignements sur le poste	IEN Ecole Inclusive – Madame PILON Secrétariat : 02 51 81 69 43 / ce.0440427a@ac-nantes.fr